

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire Délibération du Comité syndical Séance du 30 juin 2026

Cosy n°2026_DEL057

Élection d'un membre du Bureau

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le , s'est réuni en séance ordinaire, à Terra Botanica, route d'Epinard à Angers, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 50 membres en exercice, 36 membres étaient présents, 2 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Ilyas BARBAUD (Choletais - Cholet), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole), Lydie BOURBON (Angers Loire Métropole), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole), Sébastien BOUSSION (Angers Loire Métropole), Alexandre BRANDT-KASPER (Loire Layon Aubance - La Possonnière), Raphaël BRUNET (Choletais - communauté d'agglomération), Séverine CHEVÉ (Anjou Loir et Sarthe - Tiercé), Eric CHOUTEAU (Mauges - Sèvremoine), Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray)), Christine DECAËNS (Choletais - Lys Haut Layon), Josy FROGER (Angers Loire Métropole), Geneviève GAILLARD (Mauges - communauté d'agglomération), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges - Chemillé-en-Anjou), Philippe GILIS (Mauges), Laurent HAY (Mauges - Montrevault-sur-Èvre), Gérard HOSTIER (Vallées du Haut Anjou - communauté de communes), Thomas JAMME (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Yves JEULAND (Baugeois Vallée - La Ménitrie), Jean-Luc KASZYNSKI (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Alain TOUZET (Choletais), Dominique LARDEUX (Anjou-Bleu - communauté de communes), Jean-Christophe LEFILLATRE (Saint-Martin-du-Fouilloux), Jean-Michel MARY (Mauges - Beaupreau-en-Mauges), Yves MARY (Anjou Bleu - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIÈRE (Choletais - communauté d'agglomération), Laetitia NAUD (Mauges - Mauges-sur-Loire), Patrice NUNEZ (Angers Loire Métropole), Chloé PELÉ (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallée - communauté de communes), Florian RAPIN (Angers Loire Métropole), Mathieu ROUSSEL (Loire Layon Aubance - Brissac Loire Aubance), Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Sébastien VOYER (Saumur Val de Loire - Turquant)

Etaient absents

Sébastien BODUSSEAU (Angers Loire Métropole), Philippe BOLO (Angers Loire Métropole), Vincent BOUDAUD (Choletais - communauté d'agglomération), Mickaël BRETON (Angers Loire Métropole), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole), Sébastien LEFEBVRE (Angers Loire Métropole), Anthony LUSSON (Angers Loire Métropole), Patrice MANGEARD (Angers Loire Métropole), Alain MOREAU (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Laurent SAVREUX (Angers Loire Métropole), Sébastien TRIQUENAU (Angers Loire Métropole), Fabien VETEAU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jackie GOULET-CLAISSE (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray))

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-1, LO. 2122-4-1, L. 2122-7, L. 5211-1, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code électoral ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu le règlement intérieur du comité syndical du Siéml approuvé par la délibération du comité syndical n° 2026_DEL033 du 16 juin 2026 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL056 relative à l'élargissement du nombre d'élus au Bureau ;

Vu le procès-verbal de l'élection d'un membre supplémentaire du Bureau ;

Considérant que, à la suite de l'élargissement du nombre d'élus au Bureau décidée, il appartient au comité syndical de procéder à l'élection parmi les délégués titulaires d'un membre supplémentaire du Bureau au scrutin secret uninominal à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- de prendre acte de l'élection d'un membre supplémentaire du Bureau, conformément au procès-verbal joint en annexe de la présente délibération.

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	36
Nombre de votants :	38
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	38

COMITÉ SYNDICAL DU 30 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU DU SIÉML

Le comité syndical du Siéml, régulièrement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, s'est réuni le trente juin deux mille vingt-six au lieu indiqué ci-après : Centre d'affaires de Terra Botanica, route d'Épinard, 49000 ANGERS.

Sur les 50 délégués composant le comité syndical, étaient présents 36 membres.

Le quorum est atteint à 26 délégués en exercice présents.

L'état des présents, suppléés et représentés est joint en annexe.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-1, LO. 2122-4-1, L. 2122-7, L. 5211-1, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5711-1 et suivants ;
- le code électoral ;
- les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;
- le règlement intérieur des instances du Syndicat, modifié en dernier lieu par la délibération du comité syndical du Siéml n° 01/2021 du 9 février 2021 ;
- la délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL056 du 30 juin 2026 relative à l'élargissement du nombre d'élus au Bureau.

Ouverture de la séance

M. Jean-Luc DAVY, président du Siéml, a ouvert la séance. Il a exposé le contexte conduisant les délégués du comité syndical à élargir le nombre d'élus au Bureau préalablement à l'élection d'un membre supplémentaire.

Opérations électorales

Il a été procédé sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY aux opérations de vote suivantes.

Désignation du secrétaire, des scrutateurs et assesseurs

Les membres du comité syndical sont invités à se prononcer sur le mode de scrutin pour procéder à la désignation du secrétaire de séance, des deux scrutateurs et deux assesseurs.

- À l'unanimité, le mode de scrutin choisi est le suivant : scrutin ordinaire.

Les membres du comité syndical sont invités à désigner selon ce mode de scrutin un secrétaire de séance, deux scrutateurs et deux assesseurs. À l'appel du président de séance, chacun des postes à pourvoir a fait l'objet d'une seule candidature et les nominations ci-après prennent effet immédiatement :

- M. Ilyas BARBAUD est désigné secrétaire de séance ;
- M. Alain MORINIÈRE est désigné premier scrutateur ;
- Madame Séverine CHEVÉ est désignée second scrutateur ;
- M. Éric TELLIEZ est désigné premier assesseur ;
- M. Yvan CHARRIER est désigné second assesseur.

Déroulement du scrutin pour l'élection d'un membre du Bureau

Les membres du comité syndical sont invités à désigner un délégué appelé à exercer les fonctions de 17^e membre du Bureau du Siéml.

Monsieur le président de séance précise que chaque membre du Bureau est élu parmi les délégués titulaires.

Il rappelle que les conditions d'éligibilité, les inéligibilités et les incompatibilités applicables aux membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale sont celles prévues au code électoral et notamment aux articles L. 44 à L. 46, ainsi que celles du code général des collectivités territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5211-9 alinéa 4.

Monsieur le président de séance présente les opérations de vote relative à l'élection du 17^e membre du Bureau du Siéml.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, les membres du Bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, au scrutin uninominal. Le scrutin de liste n'est pas applicable à l'élection des membres du Bureau.

L'élection des membres du Bureau a obligatoirement lieu au scrutin secret. Chaque délégué à l'appel de son nom remettra dans l'urne, une enveloppe fermée du modèle uniforme fourni par le Siéml, contenant un bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc. Le président de séance constatera, sans toucher l'enveloppe, que le délégué du comité syndical l'a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre de délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, sera enregistré. Après le vote du dernier membre du comité syndical, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les scrutateurs.

Si l'élection à la majorité absolue n'est pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Élection du premier vice-président

➤ Premier tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel ayant pris part au vote : 36
- b. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de pouvoirs : 2
- d. Nombre de votants [a + c] : 38
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 3
- f. Nombre de suffrages exprimés [d - e] : 35
- g. Majorité absolue : 18

CANDIDAT (Prénom et nom)	VOIX
Christine DECAËNS	35

➤ Résultat

Est élue 17^e membre du Bureau avec 35 voix : Madame Christine DECAËNS.

Proclamation des résultats

Madame Christine DECAËNS est élue 17^e membre du Bureau du Siéml.

Le Bureau comprend désormais les délégués titulaires suivants :

MEMBRES DU BUREAU DU SIÉML	
Premier vice-président	Florian RAPIN
Deuxième vice-président	Jean-Michel MARY
Troisième vice-président	Ilyas BARBAUD
Quatrième vice-président	Jackie GOULET-CLAISSE
Cinquième vice-président	Sébastien BODUSSEAU
Sixième vice-président	Laurent DAMOUR
Septième vice-président	Jérémy GIRAULT
Huitième vice-président	Geneviève GAILLARD
Neuvième vice-président	Alain MORINIÈRE
Dixième vice-président	Éric TOURON
Onzième vice-président	Mathieu ROUSSEL
Douzième vice-président	Gérard HOSTIER
Treizième vice-président	Christophe POT
Quatorzième vice-président	Dominique LARDEUX
Quinzième vice-président	Patrice NUNEZ
Dix-septième membre	Christine DECAËNS

Annexe(s)

- émargement des membres du comité syndical ;
- le cas échéant, consignation des observations et réclamations

Clôture des élections

Les opérations électorales se sont terminées le 30 juin 2026 à 9 heures et 45 minutes.

Le président de séance

M. Jean-Luc DAVY

Le secrétaire de séance

M/Mme

M/Mme

CHARRIERE Juan

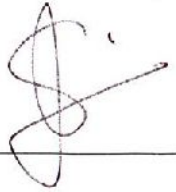
Les assesseurs

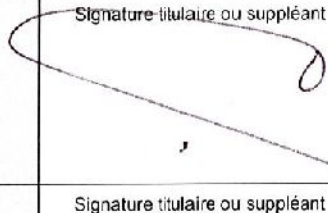
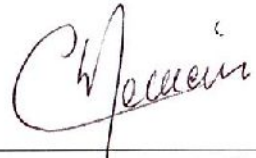
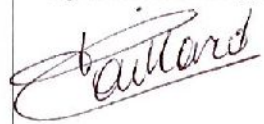
M/Mme

Eric T. Hys

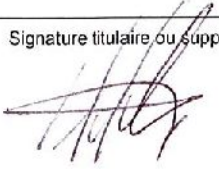
OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

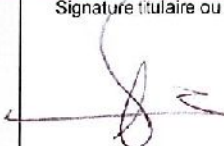
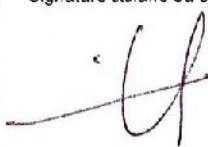
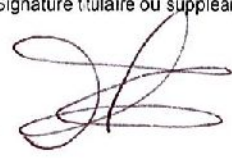
Toute réclamation contre les opérations électorales peut être portée au procès-verbal de la séance du comité syndical le jour même du scrutin ou déposée à la préfecture de Maine-et-et-Loire au plus tard à 18 heures le 5^{ème} jour qui suit l'élection, par courrier à l'adresse suivante : Place Michel Debré, 49937 ANGERS CEDEX 9, ou bien par voie électronique à partir du site pref-elections@maine-et-loire.gouv.fr. Elle peut également être déposée dans le même délai par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr.

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
BARBAUD Ilyas	Choletais	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BIAGI Robert	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BODUSSEAU Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOLO Philippe	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOUDAUD Vincent	Choletais	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURBON Lydie	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOUSSION Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BRANDT-KASPER Alexandre	Loire Layon Aubance		
BRETON Mickaël	Angers Loire Métropole		
BRUNET Raphaël	Choletais		
CHEVÉ Séverine	Anjou Loir et Sarthe		
CHOUTEAU Eric	Mauges		
DAMMOUR Laurent	Angers Loire M�tropole		
DAVY Jean-Luc	Anjou Loir et Sarthe		
DECA�NS Christine	Choletais		
FROGER Josy	Angers Loire M�tropole		
GAILLARD Genevi�ve	Mauges		

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GIRAULT JérémY	Angers Loire Métropole		
GOULET-CLAISSE Jackie	Saumur Val de Loire		
GRENOUILLEAU Patrice	Mauges		
GUIOTON Hubert	Mauges		
HAY Laurent	Mauges		
HOSTIER Gérard	Vallées du Haut Anjou		
JAMME Thomas	Saumur Val de Loire		
JEULAND Yves	Baugeois Vallée		
KASZYNSKI Jean-Luc	Loire Layon Aubance		
LANDREAU Dominique	Choletais		

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
LARDEUX Dominique	Anjou Bleu		
LEFEBVRE Sébastien	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
LEFILLATRE Jean-Christophe	Angers Loire Métropole G5		Mandataire
LUSSON Anthony	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MANGEARD Patrice	Angers Loire Métropole	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MARY Jean-Michel	Mauges		Mandataire
MARY Yves	Anjou leu		Mandataire
MOREAU Alain	Vallées du Haut Anjou	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
MORINIÈRE Alain	Mauges		Mandataire
NAUD Laëtitia	Mauges		Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
NUNEZ Patrice	Angers Loire Métropole		
PELÉ Chloé	Loire Layon Aubance		
POQUIN Franck	Angers Loire Métropole		
POT Christophe	Baugeois Vallée		
RAPIN Florian	Angers Loire Métropole		
ROUSSEL Matthieu	Loire Layon Aubance		
SAVREUX Laurent	Angers Loire Métropole		
TALLUAU Gilles	Saumur Val de Loire		
TOURON Eric	Saumur Val de Loire		
TRIQUENAU Sébastien	Angers Loire Métropole		

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
VETEAU Fabien	Angers Loire Métropole		
VOYER Sébastien	Saumur Val de Loire		

POUVOIR

Je soussigné (e) TALLUAU

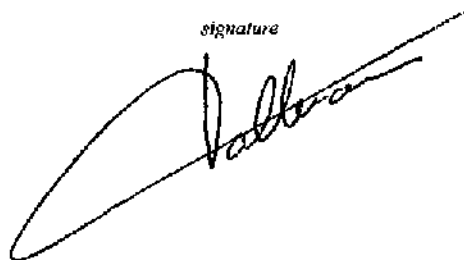
DONNE POUVOIR à : ...DAVY Jean Luc.....

Pour me représenter

Du Conseil syndical du 30 juin 2026

Fait le 23 juin 2026

signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tallau', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the beginning.

COMITÉ SYNDICAL

MARDI 30 JUIN 2026

Pouvoir

Je soussigné(e)

..... Jackie GOULET CLAISSE

donne pouvoir à :

Mme / M. ERIC TOURON

délégué titulaire siégeant au comité syndical.

Afin de me représenter au comité syndical du Siéml du 30 juin 2026 à 9 h et organisé à Terra Botanica, route d'Epinard, Angers.

Fait à Saumur le 29/06/2026

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

Bon pour pouvoir

G. Goulet